

**DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)**



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n° 25/PM/2023

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RANNO VTT**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 juin,

Le Maire de la Commune de Saulxures-sur-Moselotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-29 à R411-32,

Vu la demande présentée par l'association « VTT Loisirs Nature » (88290 Saulxure-sur-Moselotte) représentée par M Kévin LIEGE, organisatrice de la Rando VTT le dimanche 12 juin 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules pour l'organisation de la randonnée VTT afin d'assurer la sécurité des participants et des utilisateurs de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association est autorisée à organiser sur la place de Lattre de Saulxures sur Moselotte la rando VTT le dimanche 11 juin 2023

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement des véhicules sera interdite du samedi 10 juin 2023 12h00 au dimanche 11 juin 2023 19h00 Place de Lattre

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par l'organisateur.

ARTICLE 4 : L'association VTT Loisirs Nature, Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Par délégation du Maire,
L'Adjoint au Maire
Jean-Paul ARNOULD

